Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet : Décision modificative n°2/2026 budget annexe Alimentation en Eau Potable

Délibération n° 2026CS057	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	87	Majorité requise :	68
Date de la convocation : 16/09/2026	Quorum	44		
	Présents	61	Pour	133
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Xavier TOURRE	Pouvoirs	6	Contre	0
	Votants	67	Abstention	2
	Voix	135	Blanc	0

Le mardi 22 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Matthieu SALEL, président du syndicat.
Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent	Pouvoir	Suppléant	Excusé
THOMAS Michel	BALAZUC	X			
GERARD Sylvain	BANNE	X			
FOURDRAIN Thierry	BEAULIEU	X			
RABOUIN Philippe	BERRIAS-ET-CASTELJAU	X			
DUCROS Loïc	CHANDOLAS	X			
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X			
FOUBERT Rémi	CHASSIERS	X			
PLANTEVIN Patrick	CHAUZON	X			
ARETTY-GROUSSET Geneviève	CHAZEAUX	X			
D'IMPERIO Cédric	FABRAS	X			
GONTIER Marie-Claire	FAUGERES	X			
MARHIC Daniel	GROSPIERRES				
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X			
CHAMONTIN Loïc	JOYEUSE	X			
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	X			
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME				
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE				
BESSON Jonathan	LABEGUDE	X			
DOIZE Christian	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS				X
SOULERIN René	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
ORIVES Eric	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
VANDEVELDE Hélène	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
GUILLEMIN Alban	LARGENTIERE	X			
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X			
NURY Didier	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
FARGIER Guylain	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
DEBRAN Yannick	MEYRAS				X
CHARBONNIER Jérôme	MONTREAL	X			
VLAEMINCK Maikol	PONT-DE-LABEAUME				X
RIEU Yves	PRADONS				
REMOND TIEDREZ Juliette	PRUNET	X			
GAUTIER Christian	RIBES			MORFIN Marie-Thérèse	
LEYNAUD Quentin	ROCHER	X			
VASCHALDE Emilie	ROCLES	X			
SALEL Matthieu	ROSIERES	X			

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

GEORGES Nathalie	ROSIERES	X			
RODRIGUEZ Didier	RUOMS	X			
VEILLOT Didier	RUOMS	X			
GAILLARD Francis	RUOMS	X			
LONGIS Laurent	SAINT-ALBAN-AURIOLLES				
BESSET Claude	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	X			
MARIJON David	SAINT-ANDEOL-DE-VALS				
ROBERT Xavier	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	X			
ARNAUD Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DU-SERRE				
FARGIER Gérard	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	X			
ROGIER Jean-Marc	SAINT-PRIVAT	X			
TESTUD Corinne	SAINT-PRIVAT	X			
FABRE Patrick	SAMPZON	X			
ROUSSEL Eric	SANILHAC	X			
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X			
BOYER Joël	UCEL	X			
GANDON Christian	UCEL	X			
SOULAVIE François	UCEL				
PERRIER Bernard	UZER	X			
LAGARDE Jean-Pierre	VALS-LES-BAINS	X			
BUFFAT Eric	VALS-LES-BAINS				X
HILAIRE Victor	VALS-LES-BAINS	X			
BROUSSARD Philippe	VALS-LES-BAINS		LAGARDE Jean-Pierre		X
ESCHALIER Robert	VERNON	X			
LADET Karine	VINEZAC			CHAROUSSET Gilles	X
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X			
DEVOS Benoît	SIAE DE ST-ETIENNE-DE-F. ET ST-SERNIN	X			
BIVENS Corinne	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		MARTARESCHE Christopher		X
MARTARESCHE Christopher	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X			
NAJI Driss	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		SALEL Matthieu		X
BACCONNIER Jean-Claude	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES			BOULE Mathias	X
GARAUD Maël	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X			
TESTUT Yves	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
CHAULET Edouard	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
OBERTI Patrice	AUBENAS	X			
ETNA Sandra	CHIROLS				
ROMEAS Aurélie	FONS			MAZET-ROUX Patrick	X
EL HARRAS Ali	VALLON PONT D'ARC	X			
RABIER Patrick	VALLON PONT D'ARC			GUILLEMAIN Rémy	X
VOLLE Nathalie	VALLON PONT D'ARC	X			
ARNAUD Jean-Luc	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
CREVOULIN Stéphanie	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X			
PONTHIER Jean-Yves	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
TEYSSIER Kévin	CC DU BASSIN D'AUBENAS		CREVOULIN Stéphanie		X
THOULOUZE Dorian	CC DU BASSIN D'AUBENAS				X
THIBON Jean-François	CC DU PAYS DE BEAUME-DROBIE	X			
TOURRE Xavier	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X			
BRUYERE Jean-Christian	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				X
DEGORE Jean-François	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				
TOULOUZE Frédéric	CC DES GORGES DE L'ARDECHE		PLANTEVIN Patrick		X
ROBERT Xavier	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	X			
MOLLARD David	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES		ROBERT Xavier		X

Le président propose d'examiner le budget supplémentaire du budget annexe Alimentation en Eau Potable. Le budget supplémentaire se présente comme suit.

Les modifications correspondent d'une part à une dépense prévisionnelle supplémentaire sur le poste « carburant », et d'autre part à des écritures d'opérations d'ordre entre sections pour régulariser des dotations aux amortissements.

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Montants ouverts	20 290 945,10	Montants ouverts	20 290 945,10
Recettes supplémentaires		Dépenses supplémentaires	
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 756,20	Chap 011 Charges à caractère général	50 000,00
		Chap 67 Charges spécifiques	(-) 48 243,80
Total recettes nouvelles	***1 756,20***	***Total dépenses nouvelles***	***1 756,20***
Total suite DM n°2/2026	**20 292 701,30**	**Total suite DM n°2/2026**	**20 292 701,30**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

En fonctionnement, les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 1 756,20 € et viennent abonder les montants inscrits au budget 2026 qui s'élevait suite à la décision modificative précédente à 20 290 945,10 €.

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Montants ouverts	13 270 291,68	Montants ouverts	13 270 291,68
Recettes supplémentaires		Dépenses supplémentaires	
Néant		Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 756,20
		Chap 21 Immobilisations corporelles	(-) 1 756,20
Total recettes nouvelles	***0,00***	***Total dépenses nouvelles***	***0,00***
Total suite DM n°2/2026	**13 270 291,68**	**Total suite DM n°2/2026**	**13 270 291,68**

En investissement, les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 0 € et viennent abonder les montants inscrits au budget 2026 qui s'élevait suite à la décision modificative précédente à 13 270 291,68 €.

Le conseil d'exploitation saisi le 9 septembre 2026, et la commission Finances saisie le 16 septembre 2026, ont émis un avis favorable sur la proposition de décision modificative n°2.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe Alimentation en Eau Potable telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Le secrétaire de séance,
Xavier TOURRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le président,
Matthieu SALEL

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE
07110 LARGENTIÈRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

AVIS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DU 9 SEPTEMBRE 2026

OBJET : AVIS SUR LA DECISION MODIFICATIVE N° 2/2026 DU BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2026AVIS_018_CE

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 17 heures 30 minutes, les membres du conseil d'exploitation des régies du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche se sont réunis au siège du Syndicat, 80 Avenue de la République à Largentière, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

NOM Prénom	Fonction	Structure	Présent	Excusé
LAGARDE Jean-Pierre	Président CE	SEBA	X	
MONTREDON René	Vice-président CE	INDECOSA CGT	X	
SALEL Matthieu	Collège élus	SEBA (Président)	X	
GROUSSET Geneviève	Collège élus	SEBA	X	
LADET Karine	Collège élus	SEBA		X
TOURRE Xavier	Collège élus	SEBA	X	
ROBERT Xavier	Collège élus	SEBA	X	
DEGORE Jean-François	Collège élus	SEBA	X	
DURAND Jean-Pierre	Collège non élus	QUE CHOISIR ENSEMBLE	X	
BHOOWABUL Véronique	Collège non élus	QUE CHOISIR ENS. – suppl.		X
ARNAUD Jean-Luc	Collège non élus	EPTBV de l'Ardèche		X
AUBERT Yves	Collège non élus	EPTBV de l'Ardèche – suppl.		X
CARPENTIER Samuel	Collège non élus	Ardèche Habitat		X
CHARMASSON Rémy	Collège non élus	Adis SA HLM		X
DUCHAMP Cécile	Collège non élus	Conseil Départemental 07		X

A titre non délibératif :

- Jean-Baptiste BAGNOL, Directeur Général des Services
- Marie-Jeanne COSSE, chargée d'appui

A été élue secrétaire de séance : Mme ARETTY-GROUSSET Geneviève

Le président propose d'examiner le budget supplémentaire du budget annexe Alimentation en eau potable. Le budget supplémentaire se présente comme suit.

Les modifications correspondent d'une part à une dépense prévisionnelle supplémentaire sur le poste « carburant », et d'autre part à des écritures d'opérations d'ordre entre sections pour régulariser des dotations aux amortissements.

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Montants ouverts	20 290 945,10	Montants ouverts	20 290 945,10
Recettes supplémentaires		Dépenses supplémentaires	
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 756,20	Chap 011 Charges à caractère général	50 000,00
		Chap 67 Charges spécifiques	(-) 48 243,80
Total recettes nouvelles	***1 756,20***	***Total dépenses nouvelles***	***1 756,20***
Total suite DM n°2/2026	**20 292 701,30**	**Total suite DM n°2/2026**	**20 292 701,30**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS057B-DE

En fonctionnement, les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 1 756,20 € et viennent abonder les montants inscrits au budget 2026 qui s'élevait suite à la décision modificative précédente à 20 290 945,10 €.

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Montants ouverts	13 270 291,68	Montants ouverts	13 270 291,68
Recettes supplémentaires		Dépenses supplémentaires	
Néant		Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 756,20
		Chap 21 Immobilisations corporelles	(-) 1 756,20
Total recettes nouvelles	***0,00***	***Total dépenses nouvelles***	***0,00***
Total suite DM n°2/2026	**13 270 291,68**	**Total suite DM n°2/2026**	**13 270 291,68**

En investissement, les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 0 € et viennent abonder les montants inscrits au budget 2026 qui s'élevait suite à la décision modificative précédente à 13 270 291,68 €.

Après échanges et débat, les membres du conseil d'exploitation donnent, à l'unanimité, un avis favorable au projet de décision modificative n°2/2026 du budget annexe Alimentation en Eau Potable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le président du conseil d'exploitation,
Jean-Pierre LAGARDE

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE
07110 LARGENTIÈRE